

ABC PUERICULTURE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

9, rue Jean de la Fontaine

75016 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ABC PUERICULTURE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

9, rue Jean de la Fontaine

75016 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association ABC PUERICULTURE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ABC PUERICULTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Yves GUYARD

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	146 736	127 265	19 471	30 146
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				136 200
<i>Constructions</i>	30 605 978	22 088 882	8 517 096	8 940 119
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	2 184 704	2 087 729	96 975	43 036
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	2 160 153	1 808 024	352 129	486 291
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	105 589	32 529	73 059	833 508
Immobilisations financières				
<i>Créances rattachées aux participations</i>	200 000	140 000	60 000	200 000
<i>Autres titres immobilisés</i>	9 730		9 730	9 730
<i>Autres immobilisations financières</i>	355 153		355 153	334 179
Total I	35 768 044	26 284 430	9 483 614	11 013 209
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	10 526		10 526	12 368
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	479 950		479 950	490 078
<i>Autres créances</i>	4 257 108		4 257 108	5 201 814
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	3 306 103		3 306 103	1 742 585
<i>Charges constatés d'avance</i>	313 927		313 927	294 260
Total II	8 367 614		8 367 614	7 741 105
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	44 135 657	26 284 430	17 851 227	18 754 314
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Première situation nette établie</i>	4 420 009	4 420 009
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	956 699	956 699
Report à nouveau	87 433	575 875
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>		413 790
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	-215 821	-902 232
Situation nette (sous-total)	5 248 320	5 464 141
Subventions d'investissement	7 884 713	9 351 939
Provisions réglementées	1 985	1 985
Total I	13 135 017	14 818 064
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	107 066	58 720
Provisions pour charges	198 361	234 518
Total III	305 427	293 238
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	284 637	555 830
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 552 144	906 293
Dettes fiscales et sociales	2 171 128	2 176 207
Autres dettes	402 874	4 682
Total IV	4 410 783	3 643 011
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	17 851 227	18 754 314
(1) Dont à plus d'un an (a)	174 646	
Dont à moins d'un an (a)	4 236 137	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	120	
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	6 237 568	6 349 432
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	16 957 137	15 288 115
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	973 321	847 098
Autres produits	1 390	4 124
Total I	24 169 537	22 488 769
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	6 716 279	5 772 187
Impôts, taxes et versements assimilés	1 310 233	1 245 111
Salaires et traitements	11 641 879	11 243 174
Charges sociales	4 302 779	4 293 663
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 889 154	2 017 304
Dotations aux provisions	265 427	293 238
Autres charges	5 699	14 930
Total II	26 131 449	24 879 607
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 961 913	-2 390 838
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	61 443	2 138
Total III	61 443	2 138
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	140 000	
Intérêts et charges assimilées	13 404	17 279
Total IV	153 404	17 279
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-91 960	-15 141

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-2 053 873	-2 405 979
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	362 317	3 250
Sur opérations en capital	770 921	531 250
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 467 226	1 479 989
Total V	2 600 463	2 014 489
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 274	
Sur opérations en capital	745 933	508 846
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 627
Total VI	748 207	510 473
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 852 257	1 504 016
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 205	269
Total des produits (I+III+V)	26 831 443	24 505 396
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	27 047 265	25 407 628
EXCEDENT OU DEFICIT	-215 821	-902 232

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Association ABC PUÉRICULTURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 17 851 227 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 215 821 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

L'association ABC puériculture déploie les activités suivantes :

- Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE),
- Halte-garderie,
- Service de crèche à domicile,
- Relais Petite enfance (RPE),
- Institut de formation,
- Réseau d'écoute, d'Accompagnement et d'Accueil (REAAP).

Les moyens mis en oeuvre par l'Association sont les suivants :

Moyens matériels : l'association ABC puériculture est locataire de l'ensemble des locaux utilisés pour ses activités. Les locaux sélectionnés disposent impérativement d'un espace extérieur.

Moyens humains : l'association ABC puériculture respecte scrupuleusement les ratios d'encadrement fixés par la loi. L'ensemble du personnel est salarié, l'association ne recourant pas au bénévolat.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Conformément aux mentions relatives à l'article 431-2 :

L'association a pour objet :

- d'aider les parents de jeunes enfants à trouver un mode de garde adapté à leurs besoins,
- de créer, gérer, administrer des haltes garderies, des crèches et tout établissement destiné à la Petite Enfance à Paris et dans toutes autres localités du territoire français,
- d'effectuer des missions de conseil en puériculture et dans le domaine de la Petite Enfance,
- de dispenser toute formation qualifiante, diplômante et continue dans le domaine du secteur sanitaire et social.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	146 736			146 736
Immobilisations incorporelles	146 736			146 736
- Terrains	136 200		136 200	
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	6 660 848		768 148	5 892 701
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	22 926 903	1 786 374		24 713 277
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 060 705	133 979	9 981	2 184 704
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 382 926	9 528		1 392 454
- Matériel de transport	280 831	234		281 066
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	465 247	22 320	933	486 634
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	833 508	1 187 583	1 915 502	105 589
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	34 747 168	3 140 018	2 830 764	35 056 424
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	200 000			200 000
- Autres titres immobilisés	9 730			9 730
- Prêts et autres immobilisations financières	334 179	21 650	675	355 153
Immobilisations financières	543 909	21 650	675	564 883
ACTIF IMMOBILISE	35 437 813	3 161 668	2 831 439	35 768 044

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	116 590	10 675		127 265
Immobilisations incorporelles	116 590	10 675		127 265
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	6 046 324	3 061	158 788	5 890 596
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 601 308	1 596 979		16 198 286
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 017 669	79 667	9 607	2 087 729
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 005 801	114 450		1 120 250
- Matériel de transport	273 083	7 982		281 066
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	363 829	43 813	933	406 708
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	24 308 014	1 845 952	169 328	25 984 636
ACTIF IMMOBILISE	24 424 604	1 856 627	169 328	26 111 901

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 606 139 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	200 000		200 000
Prêts			
Autres	355 153		355 153
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	479 950	479 950	
Autres	4 257 108	4 257 108	
Charges constatées d'avance	313 927	313 927	
Total	5 606 139	5 050 985	555 153
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances s'élèvent à 4 257 K€ et comprennent :

- Le solde de la subvention PSU versée par la CAF (1 988 K€),
- Le solde de la subvention Bonus Territoire versée par la CAF (1 048 K€),
- Le solde de la subvention FPT versée par la CAF (90 K€),
- Le solde de la subvention pour la nouvelle crèche Labie attribuée par la CAF et la Ville de Paris (471 K€),
- L'aide aux alternants (123 K€),
- Le remboursement des formations prises en charge par les OPCO (488 K€).

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE	23 625
R.r.r. à obtenir, avoirs non reçus	8 726
Organismes - prod. à recevoir	154 860
Total	187 211

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	58 720	67 066	18 720		107 066
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	234 518	198 361	234 518		198 361
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		140 000			140 000
Total	293 238	405 427	253 238		305 427
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		265 427	253 238		
Financières		140 000			
Exceptionnelles					

Les provisions pour risques inscrites au bilan au 31/12/2023 correspondent à la provision pour engagement de retraite pour 198 K€, à des provisions pour litiges prud'homaux et commerciaux pour 107 K€ et la dépréciation de la créance auprès de la filiale l'Ours en Plus d'ABC Puericulture pour 140 K€.

L'augmentation de 67 K€ des provisions correspond :

- à l'augmentation des provisions pour litiges prud'homaux pour un total de 54 K€,
- à l'augmentation des provisions pour litiges commerciaux pour un total de 13 K€.

La diminution de 55 K€ des provisions correspond à :

- la baisse de 19 K€ du fait du départ de la salarié,
- la baisse de 36 K€ de la provision pour retraite.

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 410 783 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	284 637	109 991	86 240	88 406
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 552 144	1 552 144		
Dettes fiscales et sociales	2 171 128	2 171 128		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	402 874	402 874		
Produits constatés d'avance				
Total	4 410 783	4 236 137	86 240	88 406
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	270 793			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	519 892
Prov. Congés Payés	705 209
Prov. RTT	35 219
Prov. CET	42 025
Autres charges à payer	22 920
Prov. CS/ Congés Payés	331 448
Prov. CS/ RTT	16 553
Prov. CS/ CET	19 752
OETH - Handicapés	50 122
Organismes - autres charges à payer	10 772
Total	1 753 907

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca	313 927		
Total	313 927		

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges et produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ABC PUERICULTURE - Tableau des capitaux propres 2023

Libellé	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Fonds propres ABC	3 579 493	372 581		3 952 074
Fonds propres ABC sur résultat N-2	372 581	366 976	372 581	366 976
Fonds propres ABC sur résultat N-1	366 976	100 959	366 976	100 959
Fonds propres ABC sur résultat N	100 959		100 959	-
Réserve ABC sur excédents N-2		305 956	-	305 956
Réserve ABC sur excédents N-1	305 956		305 956	-
Réserve sur projet associatif "L'anglais dans les crèches"	162 410			162 410
Réserve sur projet associatif "L'Ours en plus"	200 000			200 000
Réserve sur projet associatif "Horizon 2020"	288 333			288 333
Résultat de l'exercice	-	902 232	215 821	-
Report à nouveau ABC	575 875	87 433	575 875	87 433
Résultat sur contrôle tiers financeurs ABC	413 790		413 790	-
Total	5 464 141	2 136 137	2 351 958	5 248 320

ABC PUERICULTURE - Subvention d'investissement 2023

Au cours de l'exercice 2023, aucunes nouvelle subvention d'investissement n'a été reçu.

Les subventions d'investissement sont amorties à compter de leur versement et de la date d'ouverture des structures à l'accueil du public. Les travaux sont amortis en fonction de la durée des baux ; les subventions d'investissement correspondantes étant rapportées au résultat sur la même période.

Le tableau ci-dessous détaille l'affectation par établissement des subventions d'investissement, ainsi que les montants amortis au 31/12/2023.

Subventions	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Subv. invest. VDP Jonquoy	4 124	-	-	4 124
Subv. invest. CAF Jonquoy	15 466	-	-	15 466
Subv. invest. VDP St Lambert	1 858 798	-	-	1 858 798
Subv. invest. CAF St Lambert	614 085	-	-	614 085
Subv. invest. CRIF St Lambert	272 144	-	-	272 144
Subv. invest. CRIF Panhard	54 783	-	-	54 783
Subv. invest. CAF Panhard	204 353	-	-	204 353
Subv. invest. VDP Panhard	403 886	-	-	403 886
Subv. invest CAF TDC	38 527	-	-	38 527
Subv. invest VDP TDC	10 274	-	-	10 274
Subv. éq. VDP BUS	112 000	-	-	112 000
Subv. éq. CAF Bretonneau	1 004 400	-	-	1 004 400
Subv. éq. VDP Bretonneau	1 168 573	-	-	1 168 573
Subv. éq. Fondation Rothschild	1 130 061	-	-	1 130 061
Subv. invest. CAF Saint Antoine	1 386 000	-	-	1 386 000
Subv. invest. VDP Saint-Antoine	2 257 200	-	-	2 257 200
Subv. invest. CAF Sedaine	1 050 000	-	-	1 050 000
Subv. invest. VDP Sedaine	1 800 000	-	-	1 800 000
Subv. Invest. Sedaine Immo. Plaisance	320 000	-	-	320 000
Subv. invest. CAF Labie	630 000	-	-	630 000
Subv. invest. VDP Labie	1 288 075	-	-	1 288 075
TOTAL 131XXX	15 622 749	-	-	15 622 749

ABC PUERICULTURE - Subvention d'investissement 2023

Amortissements	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Subv. invest. VDP Jonquoy	198	489		687
Subv. invest. CAF Jonquoy	741	1 836		2 577
Subv. invest. VDP Saint-Lambert	1 461 489	126 488		1 587 977
Subv. invest. CAF Saint-Lambert	482 827	41 788		524 615
Subv. invest. CRIF Saint-Lambert	213 973	18 519		232 492
Subv. invest. CRIF Panhard	47 770	4 878		52 648
Subv. invest. CAF Panhard	178 103	18 195		196 298
Subv. invest. VDP Panhard	352 006	35 962		387 968
Subv. invest. CAF TDC	1 338	3 853		5 191
Subv. invest. VDP TDC	357	1 027		1 384
Subv. invest. VDP BUS	-			-
Subv. éq. CAF Bretonneau	253 571	120 595		374 166
Subv. éq. VDP Bretonneau	295 017	140 306		435 323
Subv. éq. Fondation Rothschild	285 295	135 682		420 977
Subv. invest. CAF Saint Antoine	505 010	133 669		638 679
Subv. invest. VDP Saint-Antoine	822 446	217 689		1 040 135
Subv. invest. CAF Sedaine	454 008	129 616		583 624
Subv. invest. VDP Sedaine	778 299	222 199		1 000 498
Subv. invest. Sedaine Immo. Plaisance	138 364	39 502		177 866
Subv. invest. CAF Labie	-	24 612		24 612
Subv. invest. VDP Labie	-	50 321		50 321
TOTAL 139XXX	6 270 810	1 467 226	-	7 738 036

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires et ressources**

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
TOTAL	6 237 688

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 31 360 euros

Autres informations relatives au compte de résultat

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé principalement de la quote-part des subventions d'investissement virées au résultat.

Autres postes de charges et produits

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ABC PUERICULTURE - Ventilation des ressources 2023

Répartition des ressources

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Subvention de fonctionnement	16 955 269	15 288 115	15 111 516	13 699 474
Participations familles	5 775 949	5 872 597	5 399 850	3 771 861
Autres produits d'exploitation	1 438 319	1 328 057	1 211 202	1 142 029
TOTAL	24 169 537	22 488 769	21 722 567	18 613 364

Autres informations**Informations sur les dirigeants**

Rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.